**CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de la Somme**

**Arrondissement d’ABBEVILLE**

**Canton**

**De RUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mercredi 2 avril 2025**

**Date de la convocation : mercredi 26 mars 2025**

L’an deux mil vingt et cinq, le mercredi 2 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Damien BRIET, Maire d’ERGNIES.

**Présents :** Monsieur Damien BRIET, Monsieur Philippe PLANQUART, Monsieur François RICAUD, Monsieur Jean-Luc HERBERT, Monsieur Dominique RIBEIRO, Monsieur Philippe PRANGER, Madame Miriane TETART

**Absents Excusés :** Madame Louise LICTEVOUT,

**Absent :** NORMAND Benoît,

**Secrétaire de séance :** François RICAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h04.

Il informe l'assemblée que Marie-Pierre CARPENTIER et décédée. Il précise qu'il se joint à l'ensemble du Conseil Municipal pour acheter une fleur en supplément à celle offerte par la commune.

**Validation du PV de la séance du 5 mars 225.**

Accepté à l'unanimité.

Après acceptation du PV de la précédente séance, monsieur le Maire propose de passer au vote du budget.

**Délibération portant sur le vote du compte de gestion 2024.**

Présenté par madame Priscille ALVOET, secrétaire de mairie, monsieur Philippe PLANQUART, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

**Délibération portant sur le vote du compte administratif 2024.**

Après présentation par monsieur Philippe PLANQUART, le Maire sort et le Conseil accepte le compte administratif à l'unanimité.

**Délibération portant sur l'affectation du résultat 2024.**

Le report en excédent de fonctionnement s'élève à 182 859€.

Approuvé à l'unanimité.

**Délibération portant sur la fixation des taux d'imposition.**

Après discussion, il est rappelé que, conformément aux engagements pris, les impôts fonciers pour la part communale ne seront pas augmentés tant que cela ne sera pas nécessaire. Au vu de la bonne gestion communale, l'assemblée adopte les taux suivants :

TF bâti : 30,36%,

TF non bâti : 20,71%,

Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 5,02%.

À l'unanimité.

**Délibération portant sur le Budget primitif 2025.**

Il est précisé que certains travaux d'investissement n'ont pu être budgétés en raison d'imprécisions comptables et organisationnelles. Les travaux d'entretien des chemins vicinaux qui vont vers Gorenflos et Ailly sont budgétés à hauteur de 8000€. Le budget 2025 intègre aussi les travaux éventuels de réfection du logement communal à hauteur de 80 000 €.

Monsieur le Maire met en délibération le montant des subventions accordées aux associations. Le montant 2024 est reporté à l’identique pour pour 2025 soit 75€ pour le Hand Ball de Ailly le Haut clocher et 75€ pour les anciens combattants.

Le budget 2025 est adopté à l'unanimité.

**Questions diverses.**

A voir

Avec monsieur WILBERT pour l’entretien des chemins

Voir pour changer les panneaux électoraux en bois

Le poulailler au logement communal l à faire retirer par Jean-Luc

Démoussage de la toiture de la mairie (Dominique RIBEIRO)

Les Thuyas sont à élaguer dans la rue du Four

Téléphoner à Family coocking pour la fête du 13 juillet 2025

La séance est levée à 20h30.